

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en visioconférence le 24 septembre 2024 à 19 h, sous la présidence de Mme Christine Doré et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M <sup>mes</sup>	Anne Girard Christine Doré Émilie Fillion Isabelle Tremblay Lana Boulianne Nadia Rose Stéphanie Collard	MM.	Charles Gaudreault Christian Fillion Daniel Desgagné Éric Bilodeau Érick Chamberland Pierre Imbeault Steve Dickey-Bessette Sylvain Jomphe
------------------	---	-----	--

Sont également présents :

M <sup>mes</sup>	Émilie Lavoie Julie Hudon Sandra Boulianne	MM.	Claude-Éric Fillion Jean-François Proulx Régis Lavoie
------------------	--	-----	---

Sont absents :

M <sup>me</sup>		MM.	
-----------------	--	-----	--

**CA-2024-122**

Vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidence

Madame Christine Doré souhaite la bienvenue à tous, il est 19h02. Confirmation que le quorum est atteint. Elle demande à M. Daniel Desgagné, nouveau membre, de se présenter.

**CA-2024-123**

Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. Érick Chamberland et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de la rencontre**
  - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidente
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Sujets de décision**
  - 2.1 Budget 2024-2025
  - 2.2 Amendement – Politique « Objectifs, principes et critères de répartition 2024-2025 »
- 3. Autorisation de transmission d'une demande d'aide financière pour un projet d'agrandissement de l'école Fréchette (2<sup>e</sup> dépôt)**
- 4. Autorisation de signature pour l'octroi de contrats de construction – Travaux à l'école Vanier et à l'école Antoine-De Saint-Exupéry**
- 5. Période de questions du public**
- 6. Clôture de la rencontre**

**ADOPTÉE**

## CA-2024-124

Sujets de décision  
Budget 2024-2025

La Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au Ministère de l'Éducation du Québec son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette. Les travaux ont débuté en mars 2024 en vue de son élaboration. Des consultations ont été faites à divers niveaux en cours d'année dont le Comité de répartition des ressources et le Comité de consultatif de gestion.

Une présentation du projet de budget a eu lieu :

- En comité de direction le 19 août 2024;
- En comité de répartition des ressources le 20 août 2024;
- En comité de vérification le 20 août 2024;
- En comité consultatif de gestion élargi le 21 août 2024.

**CONSIDÉRANT** que conformément à la *Loi sur l'instruction publique (LIP), chapitre I-13.3*, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au Ministère de l'Éducation du Québec son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2024-2025;

**CONSIDÉRANT** que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 886 475 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2023, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que le montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale au 30 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** que selon les stipulations de l'*article 278* de la *LIP*, un avis public indique la date, l'heure et le lieu de la séance extraordinaire du Conseil d'administration à laquelle ledit budget sera examiné et adopté. Celui-ci a été publié le 10 septembre 2024 dans *le Quotidien* (version numérique) et sur le site Internet du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le produit de la taxe scolaire au montant de 9 124 173 \$ a été établi en prenant en considération :

- Le taux de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministère pour la taxe scolaire 2024-2025.

**Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :**

**QUE** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 242 075 055 \$ et des dépenses de 242 961 530 \$ soit adopté et transmis au Ministère de l'Éducation du Québec.

**ADOPTÉE**

## CA-2024-125

Sujets de décision  
Amendement –  
Politique  
« Objectifs,  
principes et  
critères de  
répartition 2024-  
2025 »

La *Loi sur l'instruction publique (LIP)* prévoit que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit faire la répartition de ses revenus de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres.

Pour ce faire, elle doit annuellement réviser la politique qui identifie les objectifs, les principes et les critères selon lesquels seront réparties les allocations entre les établissements.

Les objectifs et les principes de la répartition des revenus sont établis en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources.

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage doit donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Suivant le processus de consultation des instances suivantes :

- Le Comité de direction;
- Le Comité de répartition des ressources;

- Le Comité de vérification;
- Le Comité consultatif de gestion;
- Le Comité consultatif des services aux EHDAA.

Notamment sur les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires 2024-2025;
- L'exercice d'équilibre budgétaire 2024-2025;
- La présentation et l'analyse des différents plans des effectifs;
- L'analyse des règles budgétaires du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);
- La répartition des allocations des mesures dédiées ou protégées.

Il est de mise, puisque les consultations sont terminées, de procéder à l'adoption de l'amendement de la *Politique Objectifs, principes et critères de répartition* des allocations entre les établissements 2024-2025.

**CONSIDÉRANT** les articles 187, 193 et 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de vérification a questionné et analysé l'amendement de ladite politique;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de toutes les instances consultées;

**CONSIDÉRANT** la réception du projet de Règles budgétaires 2024-2025 du Ministère de l'Éducation du Québec;

**Il est proposé par M. Charles Gaudreault et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER** l'amendement de la *Politique Objectifs, principes et critères de répartition des allocations* entre les établissements pour l'année 2024-2025.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2024-126**

Autorisation de transmission d'une demande d'aide financière pour un projet d'agrandissement de l'école Fréchette (2e dépôt)

Concernant le dépôt des demandes d'ajout d'espace, une analyse de l'occupation des locaux a été complétée en 2023 pour l'école Fréchette. Celle-ci n'ayant pas été approuvée par le Ministère de l'Éducation du Québec et considérant le besoin encore d'actualité et essentiel, le CSS souhaite redéposer la demande d'ajout d'espace afin d'obtenir du financement pour la réalisation de ce projet.

**CONSIDÉRANT** l'analyse du programme fonctionnel et technique du Ministère de l'Éducation du Québec, il est nécessaire d'obtenir davantage d'espace :

- Pour l'école Fréchette dans le cadre de la sous-mesure 50511 – Ajout d'espace pour la formation générale.

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER** la transmission au Ministère de l'Éducation du Québec la deuxième demande de subvention pour le projet d'agrandissement de l'école Fréchette.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2024-127**

Autorisation de signature pour l'octroi de contrats de construction – Travaux à l'école Vanier et à l'école Antoine-De Saint-Exupéry

##### **Projet de construction Vanier :**

À la suite de l'évaluation de l'état du bâtiment, un budget a été réservé dans les mesures d'investissement du CSS pour la réalisation de travaux de maintien d'actifs à l'école Vanier (PQI 2023-2024).

##### **Projet de construction Antoine-De Saint-Exupéry :**

À la suite de l'évaluation de l'état du bâtiment, un budget a été réservé dans les mesures d'investissement du CSS pour la réalisation de travaux de maintien d'actifs à l'école Antoine-De Saint-Exupéry (PQI 2023-2024).

Les projets ont été présentés et approuvés par le Ministère. Afin de respecter les échéanciers prévus, le Service des ressources matérielles doit procéder aux appels d'offres en octobre et décembre 2024 ainsi qu'à l'octroi des contrats de construction au printemps 2025.

Le montant estimé des travaux s'élève à plus de 5 M\$ pour chacun des projets.

Pour conclure un contrat de travaux construction comportant une dépense de plus de 5 M\$, une autorisation de contracter avec le plus bas soumissionnaire admissible et conforme (processus d'appel d'offres public) doit être accordé par le Conseil d'administration du centre de services scolaire.

**CONSIDÉRANT** le processus d'évaluation du Ministère;

**CONSIDÉRANT** le montant estimé des travaux de plus de 5 M\$ pour chacun des projets de construction ;

**CONSIDÉRANT** le processus d'appel d'offres public de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**CONSIDÉRANT** l'article 6.3 du *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

**Il est proposé par M. Érick Chamberland et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER** la directrice générale, Mme Chantale Cyr, à signer le contrat octroyé au plus bas soumissionnaire admissible et dont la soumission est conforme pour le projet de rénovations majeures à l'école Vanier;

**D'AUTORISER** la directrice générale, Mme Chantale Cyr, à signer le contrat octroyé au plus bas soumissionnaire admissible dont la soumission est conforme pour le projet de rénovations majeures à l'école Antoine-De Saint-Exupéry.

**ADOPTÉE**

**CA-2024-128**

Période de questions du public

Aucun public

**CA-2024-129**

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par Mme Nadia Rose et résolu unanimement :**

**DE CLORE** la rencontre. Il est 20h02.

**ADOPTÉE**



La secrétaire générale



La présidente